



Ville de  
**Guérande**

## **Cahier des charges**

**Autorisation d'occupation du domaine public**

**Pour un emplacement de camion-poissonnerie à La  
Madeleine**

Date de remise des candidatures : **au plus tard le 15 janvier 2026**

## OBJET

La Ville de Guérande souhaite octroyer une autorisation d'occupation du domaine public pour mettre à disposition d'une poissonnerie un emplacement, place de l'abbé Loiseau à La Madeleine, afin d'y installer son véhicule.

La présente procédure de sélection préalable est organisée conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

## CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT

Emplacement de 11 mètres linéaires, sans raccordement aux réseaux d'eau et électrique.

Localisation : place de l'abbé Loiseau à La Madeleine - 44350 GUÉRANDE.

En jaune lieu de  
l'emplacement



## CARACTÉRISTIQUES DE L'AUTORISATION

### Durée

L'autorisation est octroyée à compter 16 janvier au 17 avril 2026 (inclus).

*S'agissant d'une occupation du domaine public, l'autorisation est personnelle, précaire et révocable pour tout motif d'ordre public ou d'intérêt général.*

Le bénéficiaire peut résilier son engagement en respectant un préavis de 1 mois.

### Présence

Il est proposé au candidat retenu de venir tous les vendredis de 9h à 13h.

Toute candidature présentant moins de 10 présences (sur 14 possibles) sur la période sera écartée.

Le candidat précisera les jours de présence et les horaires.

### Montant de la redevance

Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil municipal. À titre d'information, le tarif 2026 est de 4,17€/ml par jour.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection des candidatures, par ordre de priorité :

- Nombre de jours et horaires de présence sur lesquels le candidat s'engage par an
- Expérience
- Actions mises en place pour la gestion des déchets et des eaux de poissons et de glaces.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Composition du dossier de candidature :

- Proposition de planning de présence
- Explications concernant la gestion des déchets et des eaux de poissons et de glaces
- Liste des Communes où le candidat a exercé les deux dernières années
- Extrait K-BIS
- Carte professionnelle de commerçant ambulant
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'exercice de l'activité
- Le cas échéant, références du groupe électrogène utilisé, et notamment le document justifiant qu'il est insonorisé

L'absence d'une des pièces pourra conduire au rejet de la candidature.

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être déposées à l'Hôtel de Ville contre décharge, ou adressées par voie postale (seule la date de réception en Mairie sera prise en compte) **au plus tard le 15 janvier 2026** :

**Par courrier :**

Hôtel de Ville  
Service Commerce et Vie économique  
7 place du marché au bois  
44350 GUÉRANDE

Mention à faire figurer sur l'enveloppe : « **ne pas ouvrir - sélection A.O.T. food truck La Madeleine** »

**Ou bien par mail à [commerce@ville-guerande.fr](mailto:commerce@ville-guerande.fr)**

Renseignements auprès du Service Commerce et Vie Economique : 02 40 15 38 92 ou [commerce@ville-guerande.fr](mailto:commerce@ville-guerande.fr)